



Douvres Basket Cœur de Nacre

Association Sportive N° RNA W142007690

SIREN : 522 585 975

Gymnase Pierre Roux

Chemin du Hutrel

14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

# Règlement Jeu Concours Shoot A 500€

Le Douvres Basket Cœur de Nacre (Ci-après nommé DBCN) organise pendant les championnats de Nationale féminine 2, un jeu intitulé « SHOOT A 500€ »

## Article 1: L'organisateur

Le Douvres Basket Cœur de Nacre, Association de loi 1901, dont le numéro de Siret est 522 585 975 00025, ayant son siège Chemin du Hutrel, Gymnase Pierre Roux – 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE, représenté par ses deux co-présidents domiciliés en qualité au dit siège, ci-après désigné l'organisateur, organise un jeu intitulé «Shoot à 500€ », qui aura lieu lors des rencontres des Championnats de France de nationale féminine 2, également appelés NF2, au cours de la saison 2022/2023, se déroulant dans la salle de basket du DBCN situé au siège de l'association.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le règlement s'applique par conséquent à toute personne physique qui s'inscrit au jeu.

## Article 2: Conditions de participation

Pourront participer au jeu

- Personnes majeures :

Les personnes physiques majeures au moment de leur inscription et participation sur les comptes Facebook et Instagram du DBCN

- Personnes mineures :

Tous les jeunes ayant 14 ans révolus, sous réserve de la présence et de l'accord d'un tuteur légal lors du shoot en milieu de terrain. En cas de réussite, le gain sera remis au tuteur légal et non au jeune.

Ne peuvent participer au jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et salariés de l'association DBCN
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu
- les personnes étant joueur ou joueuse professionnel(le) de basket et/ou ne pas faisant partie d'une équipe disputant le championnat de France de basket Masculin Jeep® ÉLITE, PRO B ou Nationale 1, ou le championnat de France de basket féminin Ligue PRO ou Nationale 1.

- Tout mineur de moins de 14 ans
- Tout mineur de plus de 14 ans qui ne serait pas accompagné d'un tuteur légal lors du shoot du milieu de terrain
- En déclarant vouloir participer au jeu «Shoot à 500 € », le participant certifie que son état physique est compatible avec la participation à ce type d'animation, et renonce, en cas d'incident, à toute action juridique à l'encontre du DBCN, ou du partenaire titre du jeu Hyper U Douvres la Délivrante.

### Article 3: Comment participer au «Shoot à 500€»

En amont de toutes les rencontres des Championnats de France de basket de nationale 2 de la saison 2022/2023, une participation au jeu «Shoot à 500€ » sera ouverte à toute personne remplissant les conditions énoncées à l'article 2 et respectant les dispositions ci-après.

- La participation au jeu s'effectue en commentant une publication Facebook et/ou Instagram en lien avec le jeu Shoot à 500€, sur les comptes officiels du DBCN.
- Un tirage au sort est ensuite effectué par le club pour désigner le participant.
- Le club ouvrira les inscriptions au tirage au sort au moins 48 heures avant le coup d'envoi de leur match de nationale 2. Le club devra maintenir les inscriptions ouvertes au minimum pendant 10 heures consécutives.
- Toute participation ou inscription incomplète, inexacte ou reçue hors les délais ci-dessus mentionnés ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.
- Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs comptes. Il est interdit de :
  - Violent, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation locale, nationale ou internationale en vigueur
  - Usurper une identité ou se faire passer pour une autre personne ou entité.
  - Se livrer à des déclarations portant atteinte à l'organisateur et son sponsor ainsi qu'aux dirigeants et/ou collaborateurs de ces sociétés
  - Porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image et à la réputation de l'organisateur et son sponsor, ses filiales et/ou maison mère, ainsi qu'aux dirigeants et/ou collaborateurs de ces sociétés

Si aucun participant ne s'est inscrit selon les modalités décrites ci-dessus, alors l'association DBCN aura la possibilité de proposer aux personnes présentes dans le public du Gymnase assistant au match des tickets de participations gratuits pour participer au tirage au sort.

### Article 4: Déroulement du jeu :

Au 1<sup>er</sup> Quart temps de chacune des rencontres des championnats de nationale 2 féminine à Domicile, un tirage au sort parmi les candidats inscrits selon les modalités de l'article 3 sera réalisé par un des membres du DBCN ou une personne de l'animation du DBCN.

A la mi-temps le participant par match sélectionné tentera de marquer le « Shoot à 500€ »

Pour participer au « Shoot à 500€ », le candidat se rendra par ses propres moyens et à ses frais dans la salle où a lieu le match afin de participer au jeu. Aucun frais de quelque sorte ne sera couvert ou pris en charge, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Le participant disposera d'un essai pour marquer un panier en tirant du milieu du terrain de basket. Si le panier est marqué, il remporte le lot principal.

Si et seulement s'il n'y parvient pas, il disposera d'un 2<sup>e</sup> essai pour marquer un panier en tirant depuis la ligne des 3 points. Si le panier est marqué, il remporte le lot secondaire.

## Article 5: Lots

Le lot principal offert à chaque participant sélectionné ayant marqué depuis le milieu du terrain est un Bon d'achat valable (hors carburants) chez le partenaire du DBCN : HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE d'une valeur de 500 € TTC.

Le lot secondaire offert à chaque participant sélectionné ayant marqué depuis la ligne des 3 points est un des produits de la Boutique du DBCN : un tee-Shirt Navy ou gris d'une valeur de 15€.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service. Si l'un des lots était indisponible, le DBCN organisateur se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

## Article 6 : Publication des résultats / remise des lots

Le lot gagné sera remis le soir même au gagnant du concours.

Dans le Cadre de mineurs de plus de 14 ans, le lot gagné sera remis au Responsable légal devant l'accompagner.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque participant gagnant autorise expressément le DBCN et son sponsor HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE à utiliser ses nom, prénom, image ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le site web du DBCN, et/ou sur le site web du sponsor Hyper U Douvres la Délivrante pendant une période d'un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Si, à l'issue de la saison 2022/2023 les dotations n'ont pas pu être attribuées totalement ou partiellement faute de gagnant, les dotations resteront la propriété d'HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE

## Article 7: Limitation de responsabilité

La participation du Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, le DBCN et/ou HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE ne saurait en aucune circonstance être tenu(s) responsable(s), sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur les pages Facebook et Instagram du club et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur Facebook et instagram
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel

- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que le DBCN et/ou HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE ne peut (peuvent) être tenu(s) responsable(s) de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au service Facebook et Instagram

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Facebook et Instagram et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Enfin, il est rappelé qu'en déclarant vouloir participer au jeu «Shoot à 500€ », le participant certifie que son état physique est compatible avec la participation à ce type d'animation, et renonce, en cas d'incident, à toute action juridique à l'encontre du DBCN, ou le partenaire titre du jeu HYPER U.

#### Article 8: Cas de force majeure / réserve de prolongation

La responsabilité de l'association DBCN ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le DBCN et/ou HYPER U Douvres la Délivrante se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du participant. En cas de manquement de la part d'un participant, l'organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

#### Article 9: Données nominatives

Les informations nominatives peuvent être utilisées par l'organisateur uniquement dans le cadre du jeu et ne pourront pas être utilisées pour des fins commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque Participant a un droit d'accès, de rectification d'opposition ou de radiation des informations le concernant, en écrivant à DBCN - Chemin des Hutrel – 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Article 10: Dépôt et consultation du règlement

Le Règlement complet est consultable et imprimable sur le site [www.dbcn.fr](http://www.dbcn.fr)

Pour faire valoir qui de droit,

Clarisse BESANCON  
Co-présidente DBCN

DOUVRES BASKET  
COEUR DE NACRE  
SECRETARIE@DBCN.FR

Olivier CARDIA  
Co-président DBCN

